

LA MUNICIPALITÉ ADRESSE LES MESSAGES SUIVANTS À LA POPULATION :

REPRISE DES SÉANCES DE MUNICIPALITÉ EN PRÉSENTIEL

Depuis fin mars, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains siégeait deux fois par semaine en téléconférence. Elle a désormais repris le rythme normal de ses séances hebdomadaires à l'Hôtel de Ville depuis le 10 juin.

POURSUITE DES LIVRAISONS VILLE D'YVERDON SOLIDAIRE

L'opération Ville d'Yverdon solidaire est transférée depuis le 8 juin aux commerçants partenaires, via le service de livraison DringDring. Les commandes sont effectuées directement auprès des commerçants. Le service DringDring se charge ensuite de la livraison. Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale a mis sur pied une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h au numéro habituel de Ville d'Yverdon Solidaire 024 423 68 00 afin de répondre aux autres questions en lien avec le Covid-19.

OUVERTURE NORMALE DES GUICHETS

Tous les guichets de l'administration communale sont à nouveau ouverts au public selon les horaires habituels; idem pour les permanences téléphoniques des services. Ces différents horaires figurent sur le site internet de la Ville. Merci de respecter scrupuleusement la règle des deux mètres et suivre les indications de sécurité lors de votre passage au guichet.

SALLE DES MARIAGES

La Municipalité a validé la mise à disposition des salles de l'Hôtel de Ville, en particulier pour des mariages, à compter du 5 juin 2020. Merci de respecter les dispositions sanitaires et mesures commandées par les circonstances.